

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 10

Rubrik: Concours des ruchers SAR 1996

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours des ruchers SAR 1996

La Gruyère, la Veveyse, la Glâne, plus Marly et environs, quatre régions baignées par trois rivières. Quatre régions bien typées qui ne vivent pourtant pas en autarcie. Les 19 concurrents nous l'ont bien montré. Les abeilles, elles, ne connaissent pas de frontières et s'activent où que ce soit. C'est donc dans cette belle contrée de Fribourg que s'est déroulé le concours 1996. Une nombreuse « panoplie » d'apiculteurs a répondu à l'invitation. La variété des exploitations a réjoui le jury. La diversité des points de vue, les buts poursuivis, la motivation, quel enrichissement ! Je pense que les occasions sont trop rares pour communiquer toutes ces expériences. Nous avons rencontré des passionnés qui iraient jusqu'à se sacrifier pour leurs abeilles, et quelques-uns pour qui le rucher est une occupation annexe, certes, mais qui compte dans leur disponibilité. Partout le jury a été chaleureusement reçu et a partagé des entretiens fructueux entre amoureux des abeilles. Visites très souvent trop courtes pour apprécier tout ce que le candidat avait à cœur de nous montrer ou de nous dire.

Paul Rossier, vulgarisateur, délégué de la circonscription et dévoué secrétaire, a préparé avec soin les deux visites qui se sont déroulées chacune sur quatre jours : les 31 mai, 1^{er}, 7 et 8 juin, 5, 6, 15 et 16 juillet. Un tout grand merci. Merci également à William Schneeberger, délégué de l'A.D. De par son expérience et ses qualités d'apiculteur, ses avis sont souvent décisifs dans nos discussions. Une ambiance agréable, très peu de divergences de vue, ont permis un travail efficace qui, nous l'espérons, portera des fruits. En effet, après avoir consenti un certain sacrifice en temps et en énergie, les concurrents 1996 profiteront longtemps de cette expérience.

A tous ces médaillés, le jury réitère ses félicitations et leur souhaite beaucoup de satisfaction et de plaisir auprès de leurs abeilles.

Pour le jury :
Le président : F. Bovy



Concours de ruchers

Article premier. – Suivant décision prise par l'AD, la Société romande d'apiculture, conformément à l'art. 9 de ses statuts, organisera les concours de ruchers dans les diverses régions qui la composent.

Art. 2. – Ces concours ont pour but le développement rationnel et l'encouragement de l'apiculture.

Art. 3. – Il est mis annuellement à disposition une certaine somme pour récompenser les concurrents. Ces récompenses consistent en médailles d'or, d'argent, de bronze, diplômes et mentions.

Art. 4. – Chaque apiculteur, membre de la SAR depuis trois ans au moins et possédant 5 ruches au minimum, pourra s'inscrire en présentant toutes ses colonies. L'inscription est gratuite, elle devra parvenir au président de section avant le 1^{er} avril.

Le nombre de ruchers annoncées au dernier recensement est déterminant.

La liste des inscriptions est transmise au président du jury pour le 15 avril.

Le jury effectuera deux visites : la première au printemps, au départ des colonies, et la deuxième lors du plein développement ; l'époque est adaptée à la région visitée.

Art. 5 – Les différentes catégories sont les suivantes :

1^{re} catégorie : apiculteurs possédant de 5 à 20 colonies.

2^e catégorie : apiculteurs possédant 21 colonies et plus.

Art. 6. – Le territoire de la SAR est divisé en 12 circonscriptions.

Circonscriptions

	Tournus en cours	Tournus à venir
1. La Côte vaudoise, Bière, Nyon, Genève	2001	2013
2. Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay	1994	2006
3. Vallée de Joux, Orbe, Grandson-Pied du Jura	1993	2005
4. La Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Haute-Broye	2002	2014
5. La Béroche, Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds	1992	2004
6. Erguel-Prévôté, Pied du Chasseral	2000	2012
7. Ajoie et Clos-du-Doubs, Jura Nord (Delémont) Franches-Montagnes	1997	2009
8. L'Abeille fribourgeoise, Le Lac, Avenches, Payerne - Basse-Broye, La Broyarde	1999	2011
9. La Gruyère, La Veveyse, La Glâne, Marly	1996	2008
10. Les Alpes, Chamossaire, Pays-d'Enhaut	1998	2010
11. Entremont, Martigny, Saint-Maurice, Monthey	1991	2003
12. Sierre, Sion, Hérens, Conthey	1995	2007

Art. 7 – Le jury est composé de trois membres : le président, choisi au sein du comité de la SAR, est nommé par celui-ci, ainsi que son suppléant.

Le deuxième membre et son remplaçant sont élus par l'AD sur proposition du CC. Le troisième membre ainsi que son suppléant sont désignés par



la circonscription visitée. Les membres du jury sont rétribués par la caisse de la SAR.

Art. 8. – Le règlement d'application fixe les questions de détail.

Règlement d'application

1. Le jury du concours des ruchers ne peut fonctionner qu'étant au complet. Chaque membre doit établir un pointage selon l'échelle admise ; la note moyenne est déterminée par l'ensemble du pointage divisé par 3, sans fraction.
2. Le jury consacrera le temps nécessaire à chaque visite ; il pourra faire part de ses conseils au concurrent.
3. Sera éliminé du concours le rucher dans lequel le jury aura constaté une maladie épizootique (loque américaine, loque européenne). La décision de l'inspecteur des ruchers est déterminante.
4. Tous les systèmes de ruches sont admis pour le concours, mais il sera tenu compte du respect des dimensions standardisées.
5. Les appréciations du jury seront basées, selon la catégorie dans laquelle le concurrent est inscrit, sur les différentes rubriques prévues dans les deux échelles de pointage suivantes :

Echelle de pointage

1^{re} catégorie : apiculteurs possédant de 5 à 20 colonies.

1. Aspect général :	
Situation, orientation	5 points
Aménagement, accès	5 points
2. Ruches : Construction, respect des dimensions, état et entretien, propreté	10 points
3. Rayons : Renouvellement des rayons dans les ruches	5 points
Rayons et cires de réserve (corps et hausse)	5 points
4. Colonies : Populations	5 points
Comportement	5 points
5. Couvain : Compacité	5 points
Disposition, pollen, provisions	5 points
6. Reines : Valeur, ascendance	5 points
Renouvellement, marquage	5 points
7. Récolte : Annotation annuelle de la récolte par colonie, rendement moyen	10 points
8. Laboratoire, outillage : Matériel d'extraction et de conditionnement	5 points
Présentation et propreté	5 points
9. Annotations concernant les colonies, comptabilité	10 points
10. Conduite du rucher : Connaissances théoriques	5 points
Pratique apicole	5 points
Total	<u>100 points</u>



2^e catégorie : apiculteurs possédant 21 colonies et plus.

1. Aspect général :	
Situation, orientation,	5 points
Aménagement, accès	5 points
2. Ruches : Construction, respect des dimensions, état et entretien, propreté	10 points
3. Rayons : Renouvellement des rayons dans les ruches Rayons et cires de réserve (corps et hausse)	5 points 5 points
4. Colonies : Populations Comportement	5 points 5 points
5. Couvain : Compacité Disposition, pollen, provisions	5 points 5 points
6. Reines : Valeur, ascendance Renouvellement, marquage	5 points 5 points
7. Elevage : Sélection, choix des souches, pureté dans la race Présentation, méthode	5 points 5 points
8. Récolte : Annotation annuelle de la récolte par colonie, rendement moyen	10 points
9. Annotations concernant les colonies, essaims, nucléis	10 points
10. Laboratoire, matériel et outillage : Matériel d'extraction et de conditionnement Présentation et propreté	5 points 5 points
11. Laboratoire et local de magasinage, aménagement	10 points
12. Matériel d'élevage	10 points
13. Comptabilité, présentation	10 points
14. Conduite du rucher : Connaissances théoriques	10 points
15. Pratique apicole	10 points
	Total <u>150 points</u>

6. En comptabilité, le système n'est pas imposé. Le jury tiendra compte de toutes celles qui seront présentées d'une façon rationnelle, tenues depuis plusieurs années et donnant un résultat pratique contrôlable de l'exploitation. Chaque comptabilité doit comprendre un bilan et un journal ou compte d'exploitation. Le jury refusera toute comptabilité fantaisiste ou qui serait établie pour la circonstance.
7. Les participants au concours et les présidents de section sont avisés par le jury de son passage au moins 10 jours à l'avance.
Le jury remettra pour le 1^{er} septembre son rapport signé par les experts au président de la SAR. Pour la même date, chaque concourant reçoit l'extrait du rapport qui le concerne.
Le rapport du jury sera publié par les soins du CC dans la *Revue suisse d'Apiculture*.
8. Le jury signalera dans son rapport toute innovation heureuse digne d'être connue et répandue. Il pourra aussi décerner ses félicitations aux lauréats particulièrement méritants.
- 9. Les récompenses sont les suivantes :**



Pour la 1^{re} catégorie :

dix critères de 10 points = 100 points
 de 91 à 100 points, diplôme et médaille d'or;
 de 81 à 90 points, diplôme et médaille d'argent;
 de 71 à 80 points, diplôme et médaille de bronze;
 de 61 à 70 points, mention.

Pour la 2^e catégorie :

quinze critères de 10 points = 150 points
 de 136 à 150 points, diplôme et médaille d'or;
 de 121 à 135 points, diplôme et médaille d'argent;
 de 105 à 120 points, diplôme et médaille de bronze;
 de 90 à 104 points, mention.

Le présent règlement approuvé par l'assemblée des délégués du 16 mars 1996 abroge le règlement du 11 mars 1967. Il entre immédiatement en vigueur.

Le secrétaire :
A. Loup

Le président
P. Girod

9^e circonscription

Sections de la Glâne, la Gruyère, la Veveyse, Marly et environs

Résultats

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nbr col.</i>	<i>Cat</i>	<i>Points</i>	<i>Médaille</i>
Bourqui	Robert	16	1	96	or
Gendre	Conrad	10	1	94	or
Jaquet	Raphaël	7	1	94	or
Bard	Armand	16	1	92	or
Schmoutz	Marcel	20	1	92	or
Denervaud	Laurent	14	1	91	or
Jemmely	Louis	10	1	91	or
Bussard	Louis	9	1	89	argent
Gobet	Roland	9	1	89	argent
Muzeaux	Bernard	5	1	86	argent
Brugger	Jean	16	1	76	bronze
Dousse	Jean-Pierre	15	1	71	bronze
Crausaz	Jean-Marie	50	2	146	or + vermeil
Girard	Joseph	45	2	144	or
Monney	Raphaël	57	2	144	or
Oberson	Louis	36	2	142	or
Cosandey	Georges	53	2	141	or
Pasquier	Gabriel	32	2	140	or
Surchat	Jean-Marie	22	2	139	or

Cottens, le 26 août 1996.

Le président du jury :
Fernand Bovy

Le délégué :
William Schneeberger

Le secrétaire :
Paul Rossier



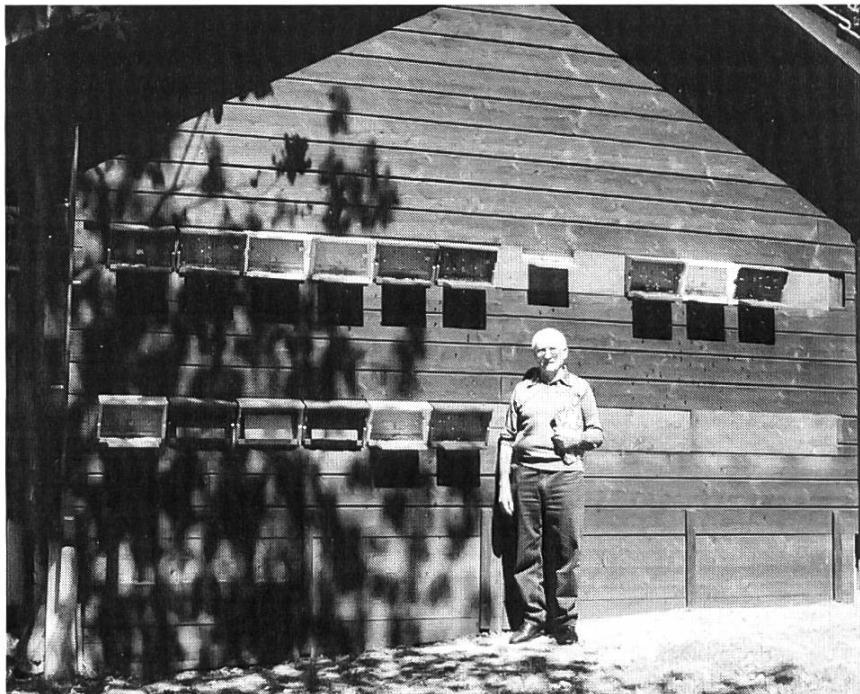
9^e circonscription

Section de la Glâne

Bourqui Robert,

1681 Billens.

Apiculteur depuis 1950,
16 colonies Burki.



Cet apiculteur a installé son très joli rucher contenant 16 colonies Burki en retrait de la route, à proximité de son domicile en dehors du village de Billens, en direction de Prévonloup. Très entouré de feuillus, son pavillon est protégé des courants froids mais, de l'avis du jury, trop ombragé. La situation et l'orientation sont bien. L'aménagement et l'accès sont super.

Les ruches sont très bien présentées et propres. Quelques vieux cadres sont présents; par contre, les réserves sont bonnes. Les populations pourraient être plus fortes, mais le comportement est très bon. Le couvain est bien compact, avec une belle disposition et de bonnes provisions.

La valeur des reines est très bonne. Le renouvellement est courant et le mariage se fait. Cet apiculteur pratique l'élevage pour ses besoins.

Les annotations de récolte sont détaillées. Le matériel d'extraction est très bien présenté, complet, propre, avec le laboratoire annexé au rucher. Les visites des colonies sont inscrites et bien détaillées.

Les connaissances théoriques sont très bonnes. Pour son âge, la façon de travailler nous plaît. Les félicitations du jury sont adressées au doyen des concourants de 1996.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 10 - 9 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 9 = 96 points. Médaille d'or.

9^e circonscription

Section de la Glâne

Gendre Conrad,

1680 Romont.

Apiculteur depuis 1985,
10 colonies Burki.



Le très joli rucher de cet apiculteur, construit par lui-même, contenant 10 colonies Burki, est installé derrière une propriété avec une situation et une orientation idéales. Il est très bien aménagé avec un accès facile.

Les ruches sont magnifiquement présentées. Le renouvellement des cadres se fait normalement et les réserves sont présentes.

A la première visite les populations étaient bonnes, mais nerveuses. Lors du deuxième passage elles étaient calmes, comme l'apiculteur. Le couvain manquait de compacité et les réserves étaient faibles. Il renouvelle ses reines en les achetant.

Les annotations de récolte sont très bonnes. Le matériel d'extraction est complet, propre et très bien présenté. Toutes les visites sont parfaitement inscrites et la comptabilité est détaillée.

Les connaissances théoriques pourraient être meilleures. Notre présence doit l'influencer dans sa façon de travailler.

Les sincères félicitations du jury sont adressées à M. Gendre pour le magnifique profil de cadre, fait de ses mains, placé au-dessus de la porte d'entrée du rucher. Il représente des cellules vides et pleines avec reine, abeilles et bourdon.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10 - 10 - 10 - 9 - 8 - 9 - 10 - 10 - 10 - 8 = 94 points. Médaille d'or.

**9^e circonscription
Section
de la Gruyère**

Jaquet Raphaël,
1665 Estavannens.
Apiculteur depuis 1989,
7 colonies Dadant
et Burki.



C'est en pleine montagne, au lieu dit « Haut-d'Estavannens », à 1000 m d'altitude que cet apiculteur a installé ses 7 colonies, dont 1 Burki et 6 Dadant. La situation et l'orientation sont très bien. L'aménagement et l'accès sont favorables.

Les ruches sont très bien présentées et propres. Le renouvellement des rayons se fait très bien et les réserves sont présentes. Les populations pourraient être meilleures, ceci est dû à l'essaimage. Le comportement est bon. La compacité du couvain manquait, mais la disposition était bonne et les provisions présentes.

Le renouvellement se fait avec des reines achetées et marquées.

Les annotations de récolte devraient être plus détaillées. Avec un matériel complet, propre et bien présenté, l'extraction se fait à domicile. Les visites des colonies sont détaillées et la comptabilité très bien présentée.

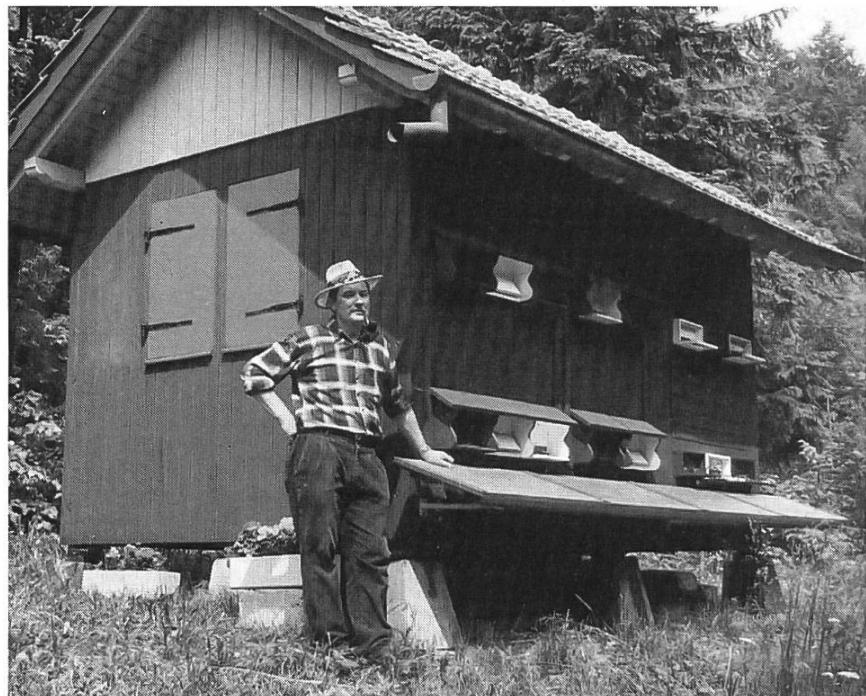
Les connaissances théoriques sont excellentes. Malgré le peu d'années de pratique apicole, sa façon de travailler est correcte ; peut-être un peu impressionné par le jury.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 10 - 10 - 9 - 9 - 10 - 8 - 10 - 10 - 9 = 94 points. Médaille d'or.

9^e circonscription

Section de la Gruyère

Bard Armand,
1209 Genève.
Apiculteur depuis 1989,
16 colonies Burki.



Devenu propriétaire depuis l'automne dernier d'un magnifique pavillon contenant 11 colonies situé à l'entrée des Gorges de la Jagne, l'apiculteur a effectué une remise en état des lieux avec un accès favorable. Un bel emplacement ombragé par de multiples essences de feuillus et de résineux. Il possède encore un bloc neuf de 5 ruches du même système à côté de son chalet, sur les hauts de Châtel-sur-Monsalvens, à 1000 m d'altitude ; une situation extraordinaire.

Les ruches, pratiquement neuves, dont une partie avec la porte arrière vitrée, sont très bien présentées. Le renouvellement des cadres est à améliorer. La réserve est présente.

A la première visite, la population de certaines colonies était faible et quelque peu agressive. Le couvain manquait de compacité et les provisions faisaient défaut. Lors du deuxième passage, une nette amélioration était présente. Plusieurs essaims étaient en plein développement. L'apiculteur cherche à améliorer la valeur des reines. Le renouvellement se fait avec des achats et elles sont marquées.

Les annotations de récolte sont très bien présentées. Peut-être un peu plus complet, le matériel d'extraction nous est montré propre et en ordre. Les visites des colonies sont détaillées et la comptabilité parfaite.

Les connaissances théoriques s'amélioreront avec les années, ainsi que la façon de travailler. Cet apiculteur débutant est très courageux.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10 - 10 - 9 - 8 - 9 - 9 - 10 - 9 - 10 - 8 = 92 points. Médaille d'or.

9^e circonscription

Section de la Glâne

Schmoutz Marcel,

1680 Romont.

Apiculteur depuis 1967,
20 colonies Burki.



Installé dans le verger de la propriété familiale, sous un magnifique noyer, le très joli pavillon contenant 20 colonies Burki est très bien situé, en dehors de la ville de Romont, en direction de la Montagne-de-Lussy, au lieu dit « le Rosaire ». L'aménagement et l'accès sont très favorables.

L'attention du jury est attirée par la présence d'un beau soleil dessiné sur la porte d'entrée du pavillon, dont les ruches sont très bien présentées et propres. Le renouvellement des cadres pourrait être meilleur, par contre les réserves sont suffisantes.

A la première visite, les colonies visitées présentaient bien. Elles étaient quelque peu nerveuses. Par contre, à la deuxième visite, elles étaient devenues faibles, certainement par un manque de nourriture. Le couvain manquait de compacité. Sa disposition était irrégulière et les provisions étaient faibles.

Assez fréquemment, cet apiculteur pratique le renouvellement des reines en les achetant. Le marquage ne se fait pas automatiquement. Le rendement de chaque colonie est très bien inscrit.

A son domicile, tout le matériel d'extraction est présenté au jury avec une propreté impeccable. Sur un cahier très bien présenté, les visites des colonies sont détaillées. La comptabilité est englobée dans celle du domaine et également bien tenue. Les connaissances théoriques pourraient s'améliorer. Cet apiculteur travaille avec assurance et calme.

Le jury adresse les félicitations à cet apiculteur pour avoir conservé et exposé dans son pavillon le diplôme de la F.F.A. délivré à son papa pour avoir participé au Concours des ruchers de 1950, preuve de l'amour des abeilles dans cette famille.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10 - 10 - 9 - 8 - 8 - 9 - 10 - 10 - 10 - 8 = 92 points. Médaille d'or.

9^e circonscription

Section de la Veveyse

Denervaud Laurent,
1698 Bouloz.
Apiculteur depuis 1984,
14 colonies Burki
et Dadant.



Cet apiculteur possède 9 colonies Dadant et 1 colonie Burki à son domicile, à Bouloz, et 4 colonies Dadant sur la propriété familiale, au lieu dit « Haut-de-Bouloz », à une altitude de 950 m. Aux deux endroits, la situation et l'orientation sont belles, ainsi que l'aménagement et l'accès.

Les ruches sont très bien entretenues et propres. Le renouvellement des rayons se fait couramment. Il pourrait y avoir plus de cadres de réserve.

Lors de la première visite les colonies étaient faibles suite à un difficile hivernage de miellat. Au second passage la situation s'était bien améliorée et le comportement était différent. Les essaims étaient dans de bonnes conditions. Le couvain se présentait très bien. Les provisions étaient parfois faibles dans certaines colonies.

Cet apiculteur moyen pratique l'élevage avec du couvain de bonne ascendance. Les reines sont clipées et marquées.

Les annotations de récolte pourraient être plus détaillées. Le matériel d'extraction est présent et propre. Les visites des colonies sont indiquées, mais la comptabilité n'est pas complète.

Les connaissances théoriques sont assez bonnes. La manière de travailler est irréprochable. Il est à relever qu'au sein de la Société de la Veveyse, M. Denervaud est inspecteur suppléant.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10 - 10 - 9 - 8 - 9 - 10 - 8 - 9 - 9 - 9 = 91 points. Médaille d'or.



9^e circonscription

Section de la Gruyère

Jemmely Louis,
1667 Enney.
Apiculteur depuis 1988,
10 colonies Burki.



Ce bon apiculteur a installé son très joli pavillon-roulotte contenant 10 colonies Burki sur la propriété des GFM, à la gare d'Estavannens, à 790 m d'altitude. Une situation et une orientation idéales. L'aménagement et l'accès sont très bien, avec quelques feuillus comme ombrage et un alentour très accueillant.

Les ruches sont très bien présentées et propres. Le renouvellement des rayons pourrait être meilleur ; par contre les réserves sont très bonnes. Lors de notre premier passage les populations étaient un peu faibles, suite à un mauvais hivernage... et un peu nerveuses.

Avec une disposition irrégulière, le couvain n'était pas compact et les provisions manquaient. Cet apiculteur pratique l'élevage pour ses besoins et parfois renouvelle ses reines en les achetant. Le marquage se fait.

Les annotations de récolte sont faibles. Le matériel d'extraction est complet, bien présenté et propre. Les visites des colonies figurent et la comptabilité est bien détaillée.

Les connaissances théoriques sont bonnes. Vu son âge et son état physique, la façon de travailler est correcte et lente. Le jury lui adresse ses félicitations pour la persévérance et la participation au Concours des ruchers 1996.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10 - 10 - 9 - 8 - 8 - 9 - 8 - 10 - 10 - 9 = 91 points. Médaille d'or.

9^e circonscription

Section de la Gruyère

Bussard Louis,

1207 Genève.

Apiculteur depuis 1983,
9 colonies Dadant.



Cet apiculteur possède 9 colonies Dadant, à Pringy, dans le vallon d'une colline en dehors du village. La situation est très jolie et l'orientation dans une belle campagne montagnarde. L'accès est difficile.

Les ruches sont présentables et en bon état. Le renouvellement des rayons pourrait être meilleur; par contre les réserves sont présentes.

Lors de la première visite les populations étaient faibles et le comportement favorable. M. Bussard pratique la transhumance. A la seconde visite il avait 5 colonies dans une clairière de la foret de l'Ail, en dessus de Grandvillard, à 1300 m d'altitude. La population s'était nettement améliorée mais était agressive. La compacité du couvain aurait pu être meilleure et les provisions faisaient défaut.

L'apiculteur peut améliorer la valeur de ses reines ainsi que le renouvellement.

Les annotations de récolte sont détaillées. Le matériel est complet, bien présenté et propre. Les visites de colonies sont précises et la comptabilité très bien présentée.

Les connaissances théoriques sont bonnes. Cet apiculteur travaille avec assurance. Il est à relever que M. Bussard est un apiculteur courageux et enthousiaste car, pour pratiquer la pastorale en montagne, à dos d'homme, il faut aimer les abeilles.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 8 - 9 - 9 - 8 - 8 - 8 - 10 - 10 - 10 - 9 = 89 points. Médaille d'argent.

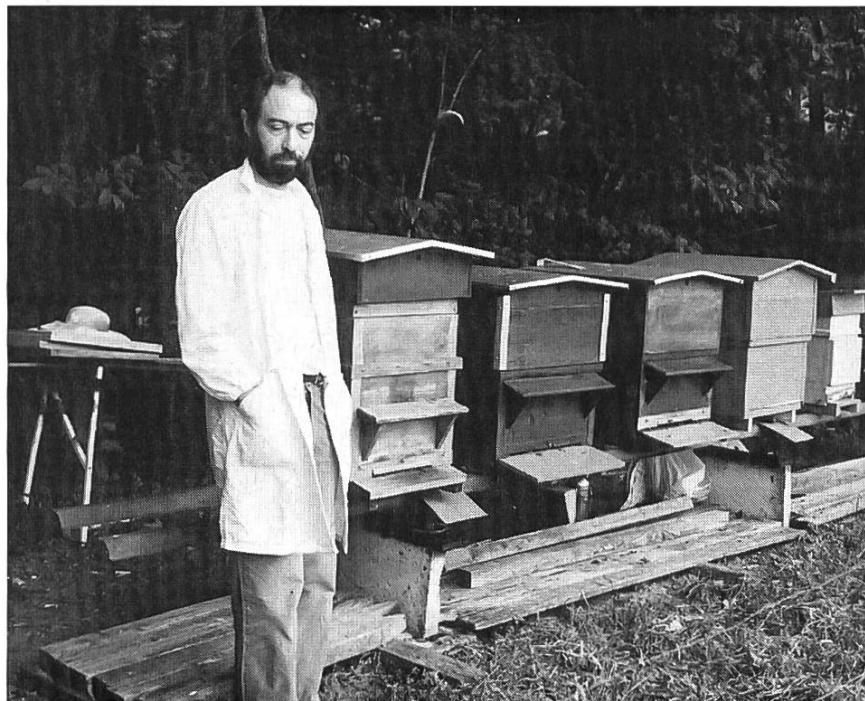
9^e circonscription

Section de la Veveyse

Muzeaux Bernard,

1615 Bossonnens.

Apiculteur depuis 1987,
5 colonies Dadant.



Ce jeune apiculteur possède 5 colonies Dadant en bordure de la forêt de Bossonnens, en direction de Palézieux, au lieu dit « les Corbes » avec une orientation sud, ombragée et très humide. L'aménagement pourrait être meilleur ainsi que l'accès.

Les constructions sont différentes et pourraient être mieux présentées. Une amélioration dans le renouvellement des rayons est à conseiller. Les réserves sont bonnes. Lors de notre première visite les populations étaient faibles et nerveuses. Le couvain était compact, avec peu de provisions.

La valeur des reines est à améliorer. Le renouvellement se fait et les majestés sont clipées. Les annotations de récolte sont faibles.

Le matériel d'extraction est très bien présenté, propre et complet. Cet apiculteur possède un extracteur inox construit de ses mains. Les annotations de colonies sont faibles, mais la comptabilité est bonne.

Les connaissances théoriques sont bonnes. Malgré son handicap, cet apiculteur travaille avec aisance mais devrait employer l'enfumoir plus modérément.

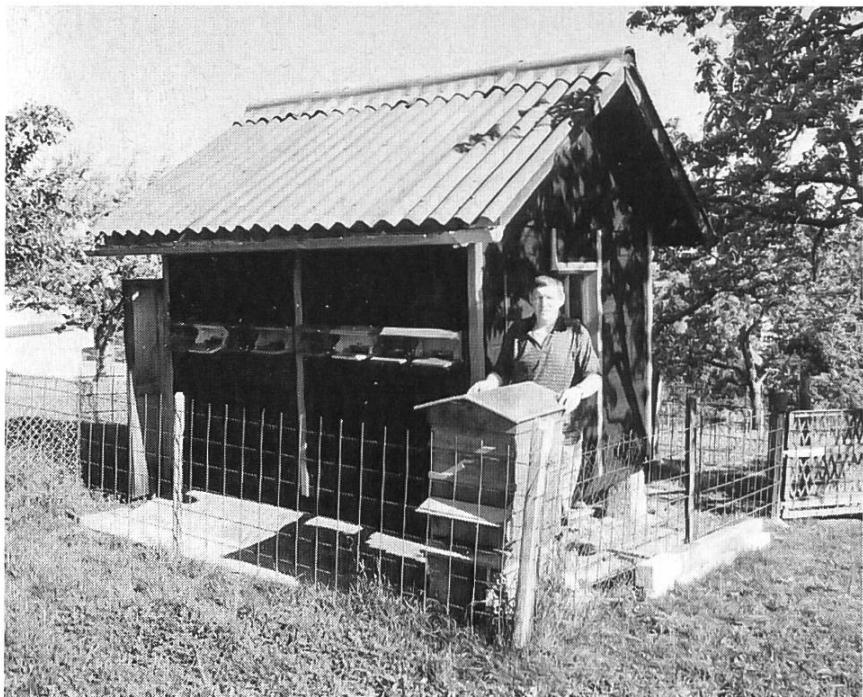
Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 7 - 9 - 9 - 8 - 8 - 9 - 9 - 10 - 9 - 8 = 86 points. Médaille d'argent.



9^e circonscription

Section de Marly et environs

Gobet Roland,
1700 Fribourg.
Apiculteur depuis 1980,
9 colonies Burki
et Dadant.



Installé dans le verger de l'Institut Salésianum, situé dans le quartier du Gambach, en ville de Fribourg, cet apiculteur possède un joli rucher de 8 colonies Burki et 1 colonie Dadant, avec situation et orientation plaisantes et un bon accès.

Les ruches sont présentables et propres. Le renouvellement des rayons se fait chaque année. Il pourrait y avoir plus de réserves. Lors de notre première visite les colonies étaient un peu faibles et nerveuses. Deux ruches avaient essaimé. Le couvain était compact, bien disposé, mais les provisions étaient maigres. Lors de notre deuxième passage certaines colonies étaient très agressives.

Le renouvellement se fait avec des reines achetées et marquées. Les annotations de récolte sont complètes. Tout le matériel est complet, très bien présenté et propre.

Les annotations des colonies pourraient être plus détaillées. La comptabilité est bonne. L'apiculteur possède de bonnes connaissances théoriques. En présence du jury, la nervosité se fait sentir dans sa façon de travailler.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 8 - 9 - 8 - 9 - 9 - 10 - 10 - 9 - 8 = 89 points. Médaille d'argent.

9^e circonscription

Section de Marly et environs

Brugger Jean,
1745 Lentigny.
Apiculteur depuis 1977,
16 colonies Burki.



Installé derrière son domicile, le rucher de cet apiculteur est une ancienne remorque frigorifique qu'il a transformée. Il contient 16 colonies Burki avec un bloc annexé. Situation et orientation très bonnes mais très ombragées par un verger et de nombreuses autres essences d'arbres ; l'accès est facile.

Les ruches pourraient être mieux présentées. Le jury recommande à l'apiculteur de progresser dans le renouvellement des rayons. Les réserves pourraient être meilleures. A la première visite la population manquait et la nervosité était présente. La situation ne s'est guère améliorée, car lors du second passage les colonies étaient faibles et manquaient de provisions, très probablement à cause de l'essaimage.

Un conseil a été donné à l'apiculteur de mieux pratiquer son changement de reines et de marquer ses majestés pour le repérage. Les annotations de récolte sont très faibles.

L'extraction se fait au rucher dans un très joli appareil en bois transformé de ses mains, bien présenté et propre. Le matériel de l'entreposage est modeste. M. Brugger a plus de facilité à manier le volant que le crayon, car les annotations de visites sont faibles. La comptabilité manque de précision.

Cet apiculteur nous a étonné par ses très bonnes connaissances théoriques. Il pourrait être un meilleur praticien.

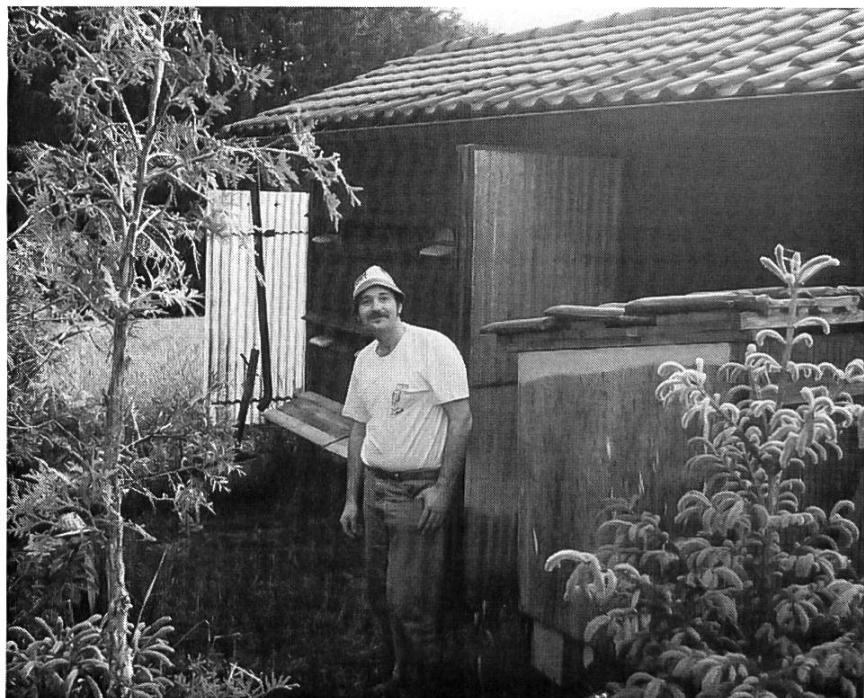
Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 8 - 8 - 8 - 7 - 6 - 6 - 9 - 7 - 8 = 76 points. Médaille de bronze.



9^e circonscription

Section de Marly et environs

Dousse Jean-Pierre,
1690 Romont.
Apiculteur depuis 1984,
15 colonies Burki.



Installé sur les hauts de Villarlod, en pleine campagne, à 1000 m d'altitude, le rucher de cet apiculteur contient 15 colonies. La situation pourrait être meilleure. L'aménagement laisse à désirer et l'accès est très difficile.

Les ruches sont insuffisamment entretenues. Quelques rayons mériteraient d'être changés ; par contre, ceux de réserve sont bons.

Lors du premier passage les populations étaient faibles, suite à un mauvais hivernage. Elles étaient très nerveuses. A la deuxième visite la situation ne s'était pas améliorée. Le couvain manquait de compacité avec une disposition irrégulière et un manque de provisions.

Avec le manque de valeur des reines, l'essaimage est courant. Le renouvellement est inconnu ainsi que le marquage. Les annotations de récolte sont très faibles. L'outillage et le matériel d'extraction auraient pu être mieux présentés.

Les visites des colonies sont marquées, mais la comptabilité n'est pas détaillée.

Les connaissances théoriques sont à améliorer grandement. La pratique apicole pourrait être bien meilleure en suivant les cours des conseillers apicoles.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 7 - 7 - 9 - 6 - 7 - 6 - 8 - 7 - 8 - 6 = 71 points. Médaille de bronze.



9^e circonscription

Section de la Glâne

Crausaz Jean-Marie,

1690 Lussy.

Apiculteur depuis 1981,
50 colonies Burki.



L'apiculteur, moniteur-éleveur de la Société d'apiculture de la Glâne, possède deux beaux pavillons, contenant 50 colonies Burki. Celui sis à côté de sa ferme est très bien exposé, tandis que le grand qui est situé sur sa propriété au-dessus du village de Lussy est exposé aux courants. L'aménagement et l'accès sont très bien (une carte postale sur Romont et son château).

Les ruches sont très bien présentées. Les rayons sont renouvelés normalement. Les réserves pourraient être plus grandes. Les populations sont très bonnes avec une tenue de cadres parfaite et d'une très grande douceur. Le couvain est compact (avec une très bonne disposition) et les provisions présentes. Ce moniteur-éleveur cherche toujours à améliorer la valeur des reines. Ces dernières sont renouvelées et marquées. Le choix des souches est bon, mais la réussite des élevages pourrait être meilleure. Les annotations de récoltes sont détaillées. Les visites des colonies figurent très bien.

Le matériel d'extraction est complet, propre et très bien présenté. La capacité de magasinage nous paraît restreinte pour une exploitation de ce genre. La comptabilité est très bien présentée. Les connaissances théoriques sont à la hauteur d'un moniteur-éleveur chevronné.

Le jury admire la façon de travailler de cet homme, par sa douceur et son assurance. Les félicitations lui sont adressées pour sa disponibilité envers sa société en tant que secrétaire, ainsi qu'à M^{me} Crausaz, car c'est elle qui a la charge de la commercialisation.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 = 146 points. Médaille d'or et médaille de vermeil.



9^e circonscription

Section de la Glâne

Girard Joseph,

1680 Romont.

Apiculteur depuis 1968,
45 colonies Burki.



Depuis 1989, cet apiculteur a installé son magnifique pavillon de 45 colonies Burki au-dessus de Massonnens, sur sa propriété. Une belle situation protégée des courants, avec orientation au sud-est. L'aménagement est très bien et l'accès facile.

Les ruches sont en très bon état et présentables. Les rayons sont renouvelés normalement et la réserve est suffisante. Lors du premier passage les populations étaient bonnes, mais nerveuses. Le couvain était compact et les provisions présentes. Cet apiculteur devrait maintenir une bonne lignée. Le renouvellement et le marquage des reines sont courants. Dans la sélection, le choix des souches est primordial. La méthode paraît bonne, mais la réussite n'a pas été à la hauteur des préférences. Les annotations de récoltes sont présentes.

Le matériel d'extraction est très bien présenté, propre et complet, ainsi que le laboratoire. Le matériel d'élevage est présentable. La comptabilité répond à une exploitation de cette envergure.

Les connaissances théoriques pourraient être plus approfondies. Cet apiculteur travaille avec assurance et maîtrise. M. Girard est caissier de la Glâne. Il est également trésorier de la SAR. Félicitations pour son dévouement. Un grand merci est à adresser à son épouse pour sa grande et précieuse collaboration.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 = 144 points. Médaille d'or.



9^e circonscription

Section de la Veveyse

Monney Raphaël,

1609 Fiaugères.

Apiculteur depuis 1974,

57 colonies Dadant

et Burki.



Cet apiculteur possède 57 colonies, dont 22 Dadant, au lieu dit «les Tourbières de Fiaugères», bel endroit retiré, 15 colonies Dadant à un autre endroit du village, direction La Verrerie, 20 colonies Burki au bas du village, dans un pâturage. Les situations et orientations sont très bien, l'aménagement et l'accès un peu moins favorables.

Les Dadant sont très bien présentées. Chaque ruche porte le numéro de la reine et l'ascendance. Les Burki sont installées dans une ancienne roulotte très bien aménagée. Les cadres sont en très bon état. Les réserves bien présentes. Les populations sont bonnes. A la première visite quelques colonies paraissaient bien nerveuses. Le couvain se présente très bien, mais les provisions sont faibles.

Le moniteur-éleveur de la Veveyse possède quelques lignées de reines de très bonne valeur. Le renouvellement se fait bien et les reines sont marquées. M. Monney cherche toujours à améliorer la race. La présentation de l'élevage est très bien. Il nous présente une bonne réserve de nucleus déjà bien formée. Les visites des colonies sont très bien marquées.

Tout le matériel apicole est très bien présenté, propre et complet. Le laboratoire est très bien aménagé, digne d'une exploitation de cette envergure, et nécessitant l'utilisation du matériel de l'exploitation agricole. Le matériel d'élevage est complet et fabriqué par ses soins. Il nous présente une méthode de criblage très perfectionnée. La comptabilité, très bien présentée, reflète la situation financière de son exploitation. Les connaissances théoriques pourraient être approfondies durant la saison d'hiver.

Ce moniteur-éleveur dynamique travaille avec assurance, rapidité et conviction. Un apiculteur de cette trempe dans une société, c'est une force !

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 9 - 10 - 9 - 9 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 = 144 points. Médaille d'or.



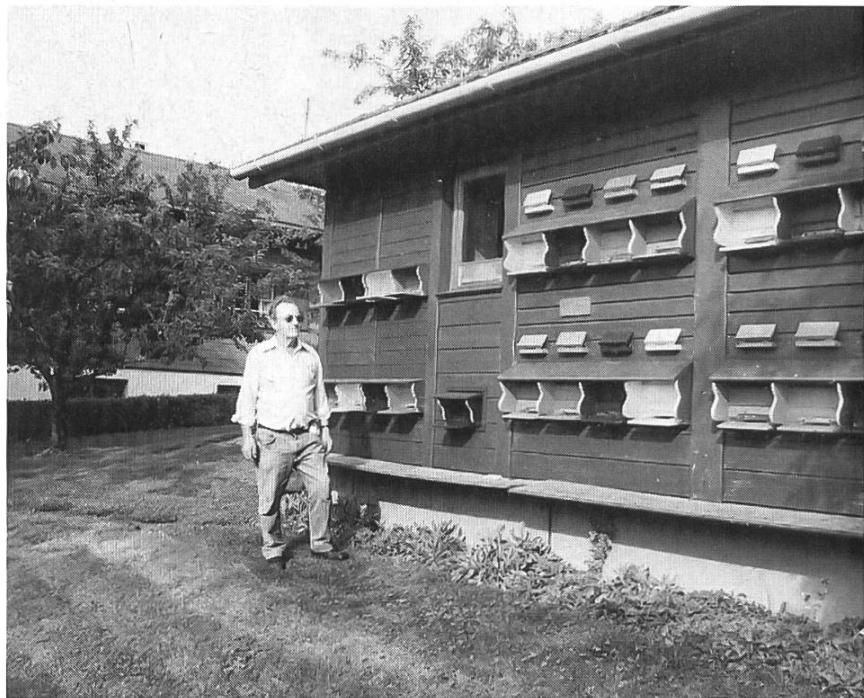
9^e circonscription

Section de la Glâne

Oberson Louis,

1692 Massonnens.

Apiculteur depuis 1962,
36 colonies Burki.



L'apiculteur possède un très beau pavillon, avec un intérieur de salon, contenant 28 colonies Burki, sis à côté de son domicile, en pleine campagne, en dehors de Massonnens, ainsi que 8 ruches du même genre à proximité. Une situation idéale, orientation sud, avec accès facile.

Les ruches sont très bien entretenues et propres. Les rayons sont renouvelés et les réserves sont présentes. Lors de la première visite les populations sentaient un effet d'un hivernage pénible, un peu nerveuses. Ensuite le couvain est devenu meilleur, avec une jolie disposition, mais les provisions étaient limites. Les reines sont changées, marquées, mais doivent toujours être améliorées. Un élevage était en cours et il présentait une réussite moyenne. La fécondation se fait à la station de la société, à Lentigny.

Les annotations faites par M^{me} Oberson sont précises et complètes. Le matériel à extraction, le local et l'aménagement sont très bien présentés et propres. Une balance électronique complète son équipement. Les ruchettes d'élevage sont faites par l'apiculteur qui est un fin bricoleur.

La comptabilité est détaillée et très bien présentée. L'apiculteur n'est pas un théoricien mais il s'y connaît pas mal. La présence du jury l'impressionne quelque peu, mais sa façon de travailler est bonne. Il est à relever que son épouse est une précieuse collaboratrice.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 10 - 10 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 8 - 9 = 142 points. Médaille d'or.



9^e circonscription

Section de la Gruyère

Cosandey Georges,

1669 Albeuve.

Apiculteur depuis 1984,
53 colonies Dadant
et Burki.



Le moniteur-éleveur de la Gruyère possède 53 colonies. Un joli pavillon de 21 ruches Burki situé derrière le barrage de Lessoc, avec une belle situation et orientation, mais l'accès est difficile. 32 Dadant sont placées vers la gravière de Grandvillard, dans la forêt, en bordure d'une route. La situation et l'orientation sont très bonnes. L'aménagement et l'accès pourraient être améliorés.

Les ruches sont présentables, mais quelques-unes auraient mérité un coup de pinceau. Les rayons sont renouvelés normalement. Les colonies sont populeuses mais nerveuses. Le couvain était bien compact, mais les provisions faisaient défaut.

Ce moniteur-éleveur possède des reines de valeur. Le renouvellement se fait couramment, ainsi que le marquage. La colonie possédant la reine B 20 FR paraît être une très bonne souche pour la sélection. Ces élevages sont très bien présentés, avec un bon choix de souches et une méthode valable. Les annotations de récolte sont très bien détaillées ; par contre celles concernant les colonies, essaims, nous semblent incomplètes.

La matériel d'extraction, le laboratoire et local de magasinage avec une installation de brassage spécial, le matériel d'élevage et la comptabilité nous ont été présentés avec une parfaite propreté.

Vu le niveau de l'apiculteur, les connaissances théoriques devraient être améliorées. Cet homme travaille avec aisance et assurance. Il est responsable cantonal des moniteurs-éleveurs. Une personne très dévouée. Il est également responsable de la station de fécondation du Moléson.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 8 - 9 - 9 - 9 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 8 - 10 = 141 points. Médaille d'or.



9^e circonscription

Section de la Gruyère

Pasquier Gabriel,

1625 Sâles.

Apiculteur depuis 1987,
32 colonies Burki.



Cet apiculteur possède deux jolis pavillons de Burki. L'un, de 16 colonies, est situé derrière son domicile à Sâles, avec une jolie situation et orientation au sud. Le deuxième, avec 16 colonies, est installé dans une clairière de la forêt des anciennes tourbières de Sâles. Les aménagements auraient pu être améliorés pour la circonstance.

Les ruches, en partie construites par l'apiculteur, ont le respect des dimensions, elles sont présentables. Le renouvellement des rayons pourrait être meilleur. Les réserves sont bonnes. Les colonies étaient populeuses et elles avaient un bon comportement lors de nos passages. Le couvain était compact, avec une bonne disposition et des provisions normales. Une amélioration pourrait être envisagée dans le choix des souches. Les reines sont renouvelées et marquées. L'élevage présenté n'a pas eu une belle réussite. Il fréquente la station du Moléson.

Les annotations de récolte et celles des colonies pourraient être plus détaillées. Complet et propre, le matériel d'extraction nous a été bien présenté. Le laboratoire, très bien aménagé, est construit en annexe du pavillon de la tourbière. Le matériel d'élevage est suffisant.

La comptabilité est complète. Ce bon apiculteur possède de très bonnes connaissances théoriques et il travaille avec aisance et facilité. Il nous présente un miel très bien conditionné.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 8 - 9 - 9 - 10 - 10 - 9 - 9 - 9 - 8 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 = 140 points. Médaille d'or.



9^e circonscription

Section de la Glâne

Surchat Jean-Marie,
1680 Romont.
Apiculteur depuis 1982,
22 colonies Burki.



Il a installé son joli pavillon contenant 22 colonies Burki en dehors du village de Villaranon, à proximité d'une ferme, en pleine campagne, où coule un petit ruisseau qui sert d'abreuvoir. Une haie avec de gros chênes le protège des courants froids. Situé au sud-est, l'orientation est bonne, ainsi que l'aménagement et l'accès.

L'intérieur aurait mérité le même aspect que l'extérieur. Le renouvellement des cadres se fait correctement. De nombreux et beaux rayons récents constituent la réserve. Lors de la première visite certaines colonies étaient affaiblies par des essaims et rendues nerveuses. Le couvain manquait de compacité. Les provisions étaient présentes.

La valeur des reines est bonne. L'ascendance est à améliorer. Le renouvellement se fait, mais le marquage n'est pas complet. L'apiculteur pourrait améliorer les souches d'élevage. La présentation est bonne. La méthode peut être perfectionnée.

La quantité de récolte est détaillée. Les annotations des visites de colonies sont quelque peu sommaires. Complet et propre, le matériel d'extraction, le laboratoire et le local de magasinage nous ont été bien présenté. Le matériel d'élevage pourrait être complété. La comptabilité est bien détaillée et complète.

Les connaissances théoriques pourraient s'améliorer. La façon de travailler est correcte, mais la conduite du rucher au printemps pourrait être mieux suivie pour éviter un essaimage excessif.

Les membres du jury lui accordent les notes suivantes : 9 - 9 - 10 - 9 - 9 - 9 - 8 - 10 - 9 - 10 - 10 - 9 - 10 - 9 - 9 = 139 points. Médaille d'or.

Vétérans SAR 1997

Avec l'automne revient le temps des diverses formalités administratives.
Le soussigné se recommande pour le respect des délais.
40 et 25 ans de sociétariat sont à relever et à souligner.
La Société romande d'apiculture tient à honorer ses fidèles membres.
Les responsables des sections sont invités à me remettre, pour le 20 octobre
1996, la liste des vétérans S.A.R. 1997.

25 ans = entrés en 1972.
40 ans = entrés en 1957.
Indications nécessaires suivantes: numéro matricule, nom, prénom, domicile,
année d'entrée à la S.A.R.
Etablir une liste séparée pour chaque groupe de vétérans (machine à écrire
si possible).
Ne pas oublier l'adresse où je devrai expédier les distinctions.
Les inscriptions tardives ne pourront être prises en considération cette année.
D'avance je vous remercie de votre ponctualité.

A VENDRE

pour cause de surnombre
une vingtaine de

ruches DB

prêtes à hiverner.

Prix modéré.

Tél. (038) 63 12 82



À VENDRE pour raison de santé **1 rucher**

type suisse de 32 colonies, dont 30 habitées, race carniolienne sélectionnée;
1 abri, plus 1 chalet, ainsi que tout le matériel d'exploitation, y compris matériel pour
l'élevage.

Le tout est construit sur une parcelle de 800 m² avec accès facile pour véhicule.
Pour visiter s'adresser à:

Michel von Kaenel, Bosson-Bézard 16, 2012 Auvernier, tél. (038) 31 41 04



Recettes

Gâteau de Savoie au miel

6 jaunes d'œufs ; 1 zeste de citron râpé ; 1 jus de citron. Battre en mousse.

6 blancs d'œufs ; 1 bonne pincée de sel. Battre en neige.

250 g de miel. Chauffer jusqu'à ébullition ; verser dans les blancs en neige sans cesser de battre. Incorporer la mousse de jaunes d'œufs.

375 g de farine ; 1 cs de poudre à lever. Incorporer délicatement.

Verser dans un moule non graissé. Cuire au four à température modérée (180°) pendant une heure.



Sauce au miel

Zeste d'une orange ; 2 dl de jus d'orange. Couper en julienne, porter à ébullition avec le zeste.

1 cc de Maïzena ; 2 cs de jus de citron. Délayer, ajouter au jus d'orange en remuant. Faire rapidement bouillir et ajouter 1 dl de miel fluide.

Servir froid ou chaud avec des flans à la semoule ou du riz au lait.



Drink lacté Fitness

Un œuf frais ; 2 cc miel. Mélanger.

1 dl de jus d'orange ; 1 cc de sucre vanillé ; 1 1/2 dl de lait. Ajouter et bien mélanger.

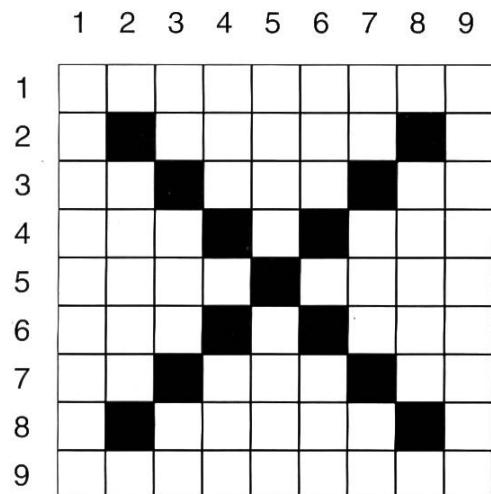
Eventuellement ajouter 1 ou 2 cubes de glace.

On peut enrichir le drink avec 1 cs de germes de blé.



Mots croisés

Mots croisés N° 19



Verticalement

1. A la forme d'un demi-cercle.
2. Dans le ventre.
3. Note – Cardinal – Symbole chimique.
4. Se marre – Localité saint-galloise.
5. Tentas – Son pont l'a rendue célèbre.
6. Possessif – Met sa confiance (se).
7. De là – On le prend en se promenant – Symbole chimique.
8. Charge.
9. Cellule végétale.

C. Michaud

Horizontalement

1. Le miel entre dans leur composition.
2. Personne très crédule.
3. Note – Ecorce moulue – Son poids devient de plus en plus lourd.
4. Pronom – Ignorant.
5. Démonstratif – Joindre.
6. Semi-consonne – Etendue désertique.
7. Caisse nationale – Ennemi public N° 1 ou sauveur du monde, c'est selon – Note
8. Direction oblique.
9. Italienne vivant au sud du Pô

Solution du N° 18

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

1	N	O	U	R	I	S	S	E	U	R
2	E	N	A	U	S	E	E	S	E	E
3	V	A	P	E	L	A	S	A	S	
4	R	U	T		E	A	U	E	S	
5	O	R	A	L	M		A	N	N	A
6	P	E	R	I	L		E	N	C	A
7	A	L	E	S	T		C	R	I	S
8	T	I	R		P	O	P	E	E	E
9	H	E	F	O	U	L	E	S	R	
10	I		O	L	L	A	I	R	E	A
11	E	N	C	A	I	S	S	E	R	A

